

**Tribunal régional  
Jura bernois-Seeland  
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9  
Case postale 1057  
2740 Moutier  
Téléphone 031 636 42 90  
Fax 031 636 39 80  
tribunalregional.moutier@justice.be.ch  
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

## Plan des audiences

Moutier, 23 juillet 2025

### Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, août 2025

Date / Heure / Durée / Salle / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Gref- fier/-ère
05 août 2025  08:30 heures  Journée complète  +  <b>Rendu du jugement le : 6 août 2025 à 14:00 heures</b>  Salle du rez-de- chaussée  PEN 24 565	1 prévenu  1 autorité avec droits de parties  mauvais traitements infligés aux animaux, infractions prétendument commises : 1.le 18.02.2020 à Tavannes 2.le 20.01.2021 à Tavannes 3.le 23.01.2023 à Tavannes  +  contraventions à la loi fédérale sur la protection des animaux, infractions prétendument commises : 1.le 18.02.2020 à Tavannes 2.le 18.02.2020 à Tavannes 3.le 18.02.2020 à Tavannes 4...  +  contraventions à la loi fédérale sur les épizooties, infractions prétendument commises : 1.le 23.01.2023 à Tavannes 2.le 23.01.2023 à Tavannes	Juge unique débats accusation  Président : Richard  Greffière e.r. : Carfagna



<p>12 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p><b>Rendu du jugement le : 14 août 2025 à 14:00 heures</b></p> <p>Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier</p> <p>PEN 24 450</p>	<p>1 prévenu</p> <p>viol, infraction prétendument commise du 18-19.04.2023 à Péry</p> <p>+</p> <p>contrainte sexuelle, infraction prétendument commise du 18-19.04.2023 à Péry</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière : Heyer</p>
<p>12 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>13 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Matinée de réserve</p> <p>+</p> <p><b>Rendu du jugement le : 15 août 2025 à 13:30 heures</b></p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 187</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>tentative de lésions corporelles graves, évent. tentative de meurtre, évent. lésions corporelles simples avec un objet dangereux, évent. lésions corporelles simples, infraction prétendument commise entre le 15 mai 2024 et le 8 juin 2024 à Sornetan</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>15 août 2025</p> <p>09:00 heures</p> <p>1:00 heure</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 434</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 19 septembre 2022 et le 13 octobre 2022 à St-Imier et Courtepin</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Juge unique procédure simplifiée</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>20 août 2025</p> <p>13:30 heures</p> <p>3:30 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 93</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction à la Loi sur la circulation routière (conduite malgré une incapacité et violation de l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool), infraction prétendument commise le 7 janvier 2024 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Carfagna</p>

<p>22 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>4:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 575</p>	<p>1 prévenu</p> <p>2 parties plaignantes</p> <p>lésions corporelles simples, infractions prétendument commises le 5 août 2022 à Eschert</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises le 5 août 2022 à Eschert</p> <p>+</p> <p>dommages à la propriété, infractions prétendument commises le 5 août 2022 à Eschert</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises le 5 août 2022 à Eschert</p> <p>+</p> <p>menaces, infractions prétendument commises :</p> <p>1.le 5 août 2022 à Eschert</p> <p>2.le 5 août 2022 à Eschert</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>26 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du 1er étage</p> <p>PEN 24 495</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation simple des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 24.08.2023 à Péry</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président Aubry</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>27 août 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 455</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>tentatives de lésions corporelles graves, év. lésions corporelles simples avec un objet dangereux, en concours avec une mise en danger de la vie ou de la santé d'autrui, très éventuellement agression, infraction prétendument commise le 23.07.2024 à La Neuveville</p> <p><b>Comparution du Ministère public</b></p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Heyer</p>

28 août 2025	1 prévenu	Juge unique débats opposition
14:00 heures	3 parties plaignantes	Président : Richard
<b>Rendu du jugement</b> (audience du 27 juin 2025)	diffamation, infraction prétendument commise entre le 16.03.2022 et le 05.12.2022 à St-Imier	Greffière : Saner
Salle du rez-de-chaussée	+	
PEN 24 430	injure, infraction prétendument commise entre le 16.03.2022 et le 05.12.2022 à St-Imier	
	+	
	menaces, infractions prétendument commises :	
	1. à une date indéterminée au mois de mai 2021 à St-Imier	
	2. entre le mois de mai 2021 et le 16 juin 2022 à St-Imier	
	+	
	tentative de lésions corporelles simples, infraction prétendument commise à une date indéterminée située en 2021 à St-Imier	
	+	
	lésions corporelles simples, infractions prétendument commises du 07.05.2014 à fin mai 2022 à St-Imier	
	+	
	voies de fait, infractions prétendument commises :	
	1. entre le 27.01.2023 et le 29.01.2023 à St-Imier	
	2. entre le 27.01.2023 et le 29.01.2023 à St-Imier	

**Remarques:**

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue du Château 9, 2740 Moutier.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

**Prière de respecter les consignes suivantes:**

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.

- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
  - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
  - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).